

Etat des lieux de la population de saumon et analyse des captures par les pêcheurs amateurs aux lignes sur le bassin du Léguer

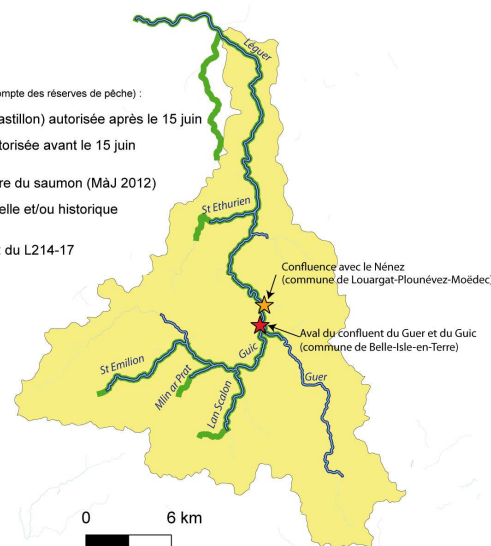
Données générales sur le bassin

Le Léguer dispose d'un contexte plus favorable que les rivières voisines, avec un fond de vallée plus préservé et moins de pollution diffuse d'origine agricole. La région présente un fort attrait touristique à la rivière. Du point de vue de la circulation piscicole, il n'existe plus d'ouvrage totalement infranchissable sur le cours du Léguer depuis l'effacement en 1996 du barrage de Kernansquillec ce qui n'est pas le cas du Guer (chute de l'étang de Bodélio), du St Ethurien (chute du moulin Neuf) et du St Emilion (chute du Befou).

- ⇒ Surface : 495 km²
- ⇒ Linéaire colonisé régulièrement par le saumon : 86 km
- ⇒ Linéaire potentiel ou historique colonisé par le saumon : 86 km

Limites de pêche (carte ne tenant pas compte des réserves de pêche) :

- ★ Limite de pêche du saumon (Castillon) autorisée après le 15 juin
- ★ Limite de pêche du saumon autorisée avant le 15 juin
- Linéaire de répartition régulière du saumon (MâJ 2012)
- Linéaire de répartition potentielle et/ou historique
- Cours d'eau classés en liste 2 du L214-17
- Bassin versant



La production de tacons sur le bassin

L'abondance des populations de saumons dans les rivières bretonnes est estimée à partir de données de recrutement en juvéniles. Ces dernières sont obtenues par la méthode des indices d'abondance de juvéniles de saumons (IA SAT) (capture des juvéniles de l'année (0+) par pêche électrique et par unité d'effort en 5 mn).

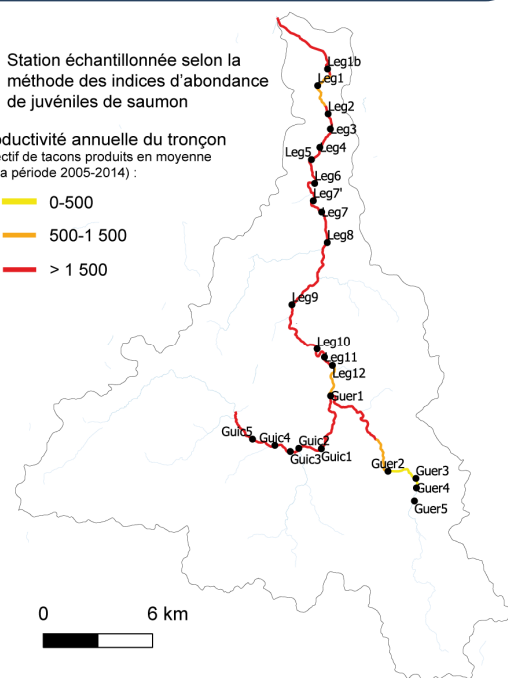
- ⇒ Surface de production échantillonnée selon la méthode IA SAT : 170 849 m²
- ⇒ IA SAT 2005-2014 : 52,1
- ⇒ Production moyenne de 34 466 tacons 0+ entre 2005 et 2014
- ⇒ Contribution de 8,74 % du total régional (cours d'eau intermédiaire)
- ⇒ En moyenne, 70 % de la production se fait sur le cours principal du Léguer, près de 20 % sur le Guic et 10 % sur le Guer.

- ⇒ Linéaire cartographié : 68 km
- ⇒ Surface de production accessible par le saumon : 197 283 m²
- ⇒ Surface de production cartographiée : 197 283 m²

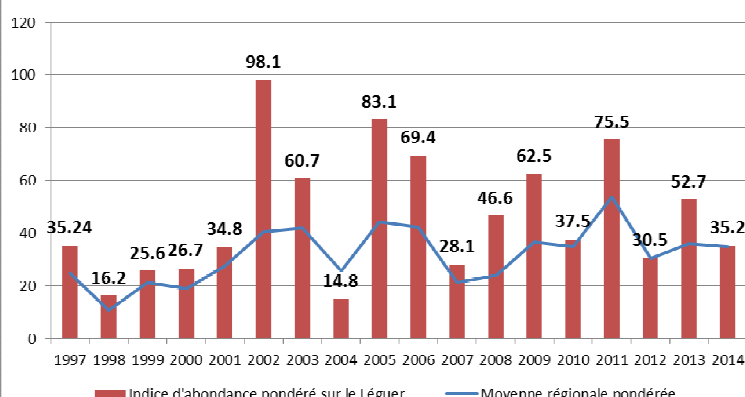
- Station échantillonnée selon la méthode des indices d'abondance de juvéniles de saumon

Productivité annuelle du tronçon (effectif de tacons produits en moyenne sur la période 2005-2014) :

- 0-500
- 500-1 500
- > 1 500



Indice d'abondance de juvéniles de saumon



Population de saumon fonctionnelle sur le Léguer où la production de tacons représente près de 10 % de la contribution régionale. Depuis le début du suivi, excepté en 2004, les indices d'abondance sont bien au dessus de la moyenne régionale.

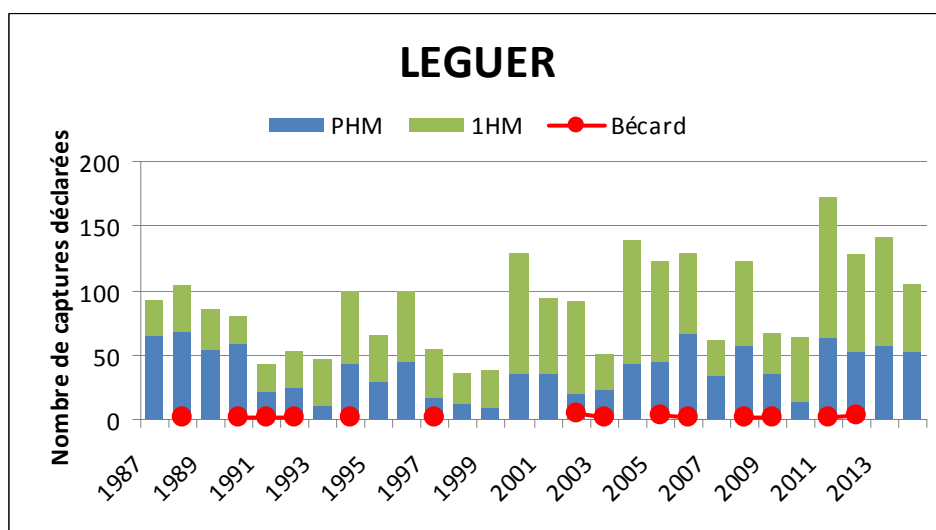
Etat des lieux de la population de saumon et analyse des captures par les pêcheurs amateurs aux lignes sur le bassin du Léguer

Opérations de soutien d'effectif sur le bassin

- ⇒ Opération de soutien des effectifs en 1994 et 1995 sur le Léguer :
 - Total déversé de 44 600 parrs < 6 mois—42 000 parrs > 6 mois et 12 335 smolts
- ⇒ En raison de l'effacement du barrage de Kernansquillec en 1996, les déversements ont été stoppés dès cette date.

Gestion de la pêche du saumon

Captures par les pêcheurs amateurs aux lignes de 1987 à 2014



De 1987 à 2014, la moyenne des déclarations annuelles est de 39 saumons de printemps et de 50 castillons.

Le maximum de captures déclarées est de 67 saumons de printemps en 2006 et de 108 castillons en 2011

Depuis 2000, la fermeture anticipée de la pêche des saumons de printemps a été déclenchée 13 fois sur 16 années.

Fermetures anticipées de la pêche des PHM pour cause d'atteinte du TAC depuis 2000

15/05/2000	16/04/2009
18/05/2001	06/06/2011
03/05/2004	23/04/2012
06/04/2005	16/05/2013
18/04/2006	23/04/2014
30/04/2007	01/04/2015
22/04/2008	

Valeurs des TAC PHM depuis 2000 sur le Léguer

2000-2004 : 30 PHM

2005-2015: 41 PHM

Période d'ouverture de la pêche :

Saumons de printemps : du 14 mars au 15 juin

Castillons : du 16 juin au 31 juillet et du 6 septembre au 12 octobre

TAC 2016-2017 :

49 saumons de printemps (PHM)
et 438 castillons (1HM)

Réalisation et conception : M.A. Arago, Onema DIR Bretagne - Pays de Loire - G. Germis, Bretagne Grands Migrateurs

Avec la contribution de : C. Sauvadet, CNIS - Pôle Onema-INRA - A. Dumont, FDPPMA22

Source des données :FDPPMA 22 (Indices d'abondance de juvéniles de saumon - cartographie des habitats) - CNIS (Captures de saumon par les pêcheurs amateurs aux lignes) - Chapon P.M., Onema (linéaire de répartition du saumon actuel et historique) - DREAL Loire-Bretagne (cours d'eau classés en liste 2 du L214.17)